

CCBE *Info*

La lettre d'information des avocats européens

ÉDITION :
octobre – décembre 2020

#89



DOSSIER SPÉCIAL : *Droits humains*

SOMMAIRE

DOSSIER SPÉCIAL :
Droits humains

2

LE CCBE EN ACTION

10

ACTUALITÉS EUROPÉENNES

16

ACTIVITÉS DES BARREAUX

21

ÉVÉNEMENTS À VENIR

27

Introduction

Des attaques à l'encontre d'avocats continuent d'être perpétrées dans le monde entier. Le CCBE soutient les avocats menacés en envoyant des lettres aux autorités nationales des pays concernés et en alertant les acteurs clés au niveau international et européen. Le CCBE soutient également les travaux actuellement menés par le Conseil de l'Europe en vue d'une Convention sur la profession d'avocat comme garantie de la bonne administration de la justice et du respect de l'état de droit. En outre, chaque année, le CCBE honore un ou plusieurs avocats qui se sont particulièrement distingués dans leur combat pour les droits humains en leur décernant un Prix des droits humains, symbole de la reconnaissance de leur travail par la profession d'avocat européenne.

La profession d'avocat : une profession à haut risque

Entre 2010 et 2020, environ 2 500 avocats ont été assassinés, arrêtés ou menacés dans l'exercice de leurs activités légitimes d'avocats.

sources : <http://idhae.fr/publications/>



Remise du Prix des droits humains 2020 du CCBE avec la participation exceptionnelle du rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Diego García-Sayán

Le Prix des droits humains 2020 du CCBE a été décerné à sept avocats égyptiens qui se sont distingués dans la défense des droits humains : Haytham Mohammadein, Hoda Abdelmoniem, Ibrahim Metwally Hegazy, Mahienour El-Massry, Mohamed El-Baqer, Mohamed Ramadan et Zyad El-Eleimy.

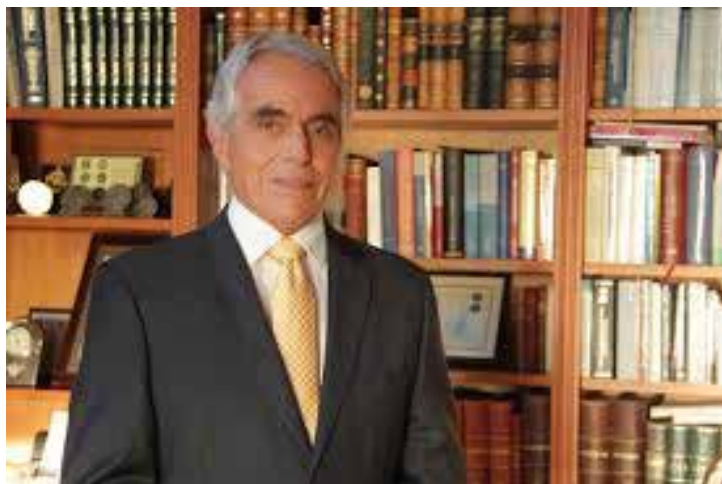


Les sept avocats égyptiens qui se sont distingués dans la défense des droits humains

Le CCBE a également décerné à titre posthume un Prix des droits humains exceptionnel à l'avocate turque Ebru Timtik, décédée cette année des suites d'une grève de la faim dans la défense du droit à un procès équitable en Turquie.



Ebru Timtik



Diego García-Sayán, rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats

La cérémonie en ligne du Prix des droits humains du CCBE a eu lieu pendant la session plénière du CCBE le 27 novembre 2020 avec la participation exceptionnelle en tant qu'intervenant du rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Diego García-Sayán.

Diego García-Sayán a commencé son intervention en soulignant que « le Conseil [des barreaux européens] est désormais une référence institutionnelle fondamentale dans le monde pour ceux d'entre nous qui considèrent que la profession d'avocat joue un rôle crucial dans la construction et l'application de l'état de droit ». Il a rappelé l'importance d'un pouvoir judiciaire indépendant et du respect du rôle de la profession d'avocat dans la garantie de la protection des normes démocratiques, des droits humains et de l'état de droit.

Dans son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, il a souligné

« le rôle vital des barreaux et le caractère indispensable de leur indépendance vis-à-vis du gouvernement et des institutions publiques et privées et a mis l'accent sur leur nature autonome et leur mission prioritaire de protection de l'indépendance de la profession d'avocat. »

Il a également indiqué que si plusieurs pays en transition vers la démocratie ont connu des améliorations, il existe toujours dans d'autres pays, même des pays européens démocratiques, des menaces, des attaques et d'autres procédures à l'encontre de la profession d'avocat. La pandémie actuelle s'est également ajoutée à la liste de défis concernant l'accès à la justice et le fonctionnement de la profession d'avocat.

Rappelant le trentième anniversaire des Principes de base relatifs au rôle du barreau et leur pertinence, le rapporteur spécial des Nations unies a souligné qu'il serait crucial d'établir des obligations contraignantes en ce qui concerne les droits prévus par les instruments non contraignants existants tels que les Principes de base des Nations Unies, et de mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi efficace. À cet égard, il a exprimé son soutien total aux mesures prises en vue d'une future Convention européenne sur la profession d'avocat. Il a en outre souligné que toute future Convention européenne devrait être ouverte aux pays non européens également, en tenant compte des normes, des expériences et des règles en matière de droits humains des organismes des différentes régions du monde.

Le rapporteur spécial des Nations Unies a conclu son discours en exprimant son respect à l'avocate turque Ebru Timtik, qui est décédée cette année des suites d'une grève de la faim alors qu'elle luttait pour défendre le droit à un procès équitable dans son pays, et à sept avocats égyptiens, Haytham Mohammadein, Hoda Abdelmoniem, Ibrahim Metwally Hegazy, Mahienour El-Massry, Mohamed El-Baquer, Mohamed Ramadan et Zyad El-Eleimy, qui ont reçu le Prix des droits humains 2020 du CCBE pour leur défense constante des droits humains et de l'état de droit dans leur pays.

Son discours est disponible sur le [site du CCBE](#).



Haytham Mohammadein

Haytham Mohammadein est un avocat défenseur des droits humains et syndicaliste déjà arrêté à plusieurs reprises. Sa dernière arrestation remonte au 12 mai 2019. Il est toujours en détention préventive aujourd'hui.



Ibrahim Metwally Hegazy

Hoda Abdelmoniem est avocate, ancienne membre du Conseil national pour les droits humains, porte-parole de la Coalition révolutionnaire des femmes égyptiennes et consultante pour la Coordination égyptienne pour les droits et libertés (ECRF). Elle a été brutalement arrêtée au milieu de la nuit du 1er novembre 2020 par 20 officiers qui ont forcé la porte de son appartement et lui ont bandé les yeux. Elle est toujours incarcérée, même après avoir purgé officiellement sa peine de deux ans, et son état de santé est devenu plus qu'alarmant.



Hoda Abdelmoniem

Ibrahim Metwally Hegazy est avocat, membre de l'ECRF et cofondateur de l'Association égyptienne des familles de disparus (EAFD) actuellement détenu à la prison d'Aqrab.



Mahienour El-Massry

Mahienour El-Massry est avocate, souvent décrite comme une voix de la révolution et active dans la défense des droits des femmes et de nombreux autres droits des citoyens. Elle a été détenue à plusieurs reprises et arrêtée pour la dernière fois le 22 septembre 2019. Elle est actuellement détenue dans la prison pour femmes d'Al Qanatar.



Mohamed El-Baqer

Mohamed El-Baqer est avocat et directeur du Centre Adalah pour les droits et libertés, arrêté le 29 septembre 2019 et toujours en détention préventive.



Mohamed Ramadan

Mohamed Ramadan est un avocat dont le travail consiste à représenter en justice les défenseurs des droits humains. Il a été arrêté le 10 décembre 2018 et est toujours en détention préventive.



Zyad El-Eleimy

Zyad El-Eleimy est avocat et un ancien député en Égypte, arrêté le 25 juin 2019 au Caire et actuellement en détention préventive dans la prison de Tora.

Des informations complémentaires sur ces avocats sont disponibles sur le [site du CCBE](#).

Ebru Timtik était une éminente avocate turque appartenant à l'Association des avocats progressistes et au People's Law Office. Avec plusieurs autres avocats, elle a été victime de harcèlement judiciaire et a été accusée d'être membre d'une organisation terroriste en vertu des lois antiterroristes turques. Elle n'a pas bénéficié d'un procès équitable et a été condamnée à treize ans et six mois de prison. Elle a commencé, avec l'avocat Aytaç Ünsal, une grève de la faim en janvier 2020 pour dénoncer leur procès inéquitable ainsi que le procès inéquitable de plusieurs dizaines d'avocats turcs. Ebru Timtik est décédée le 27 août 2020.

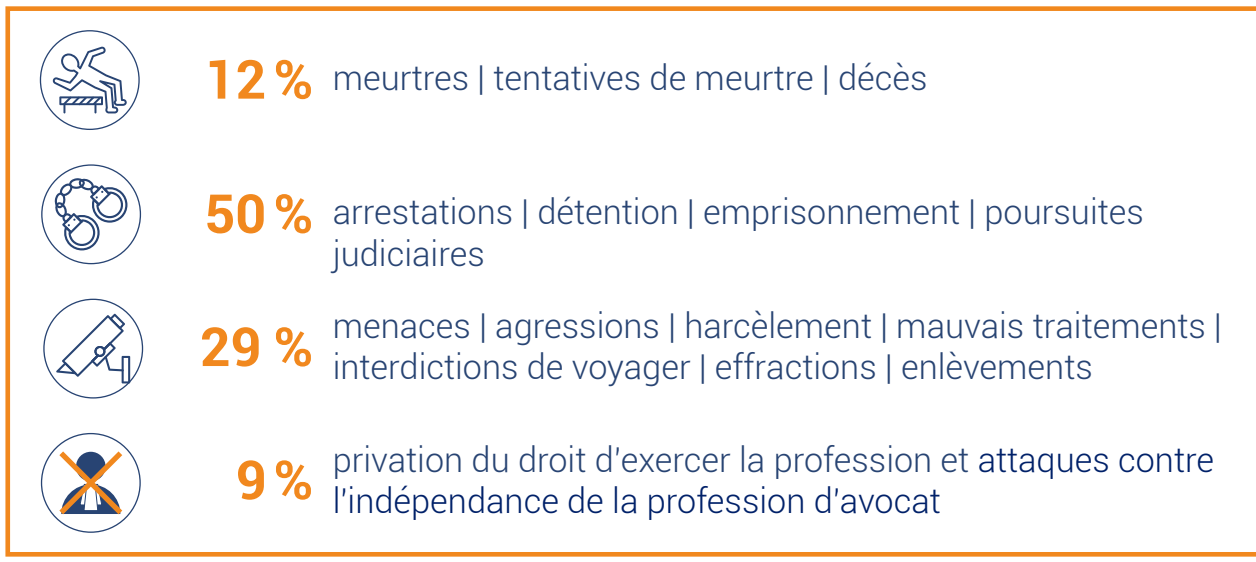
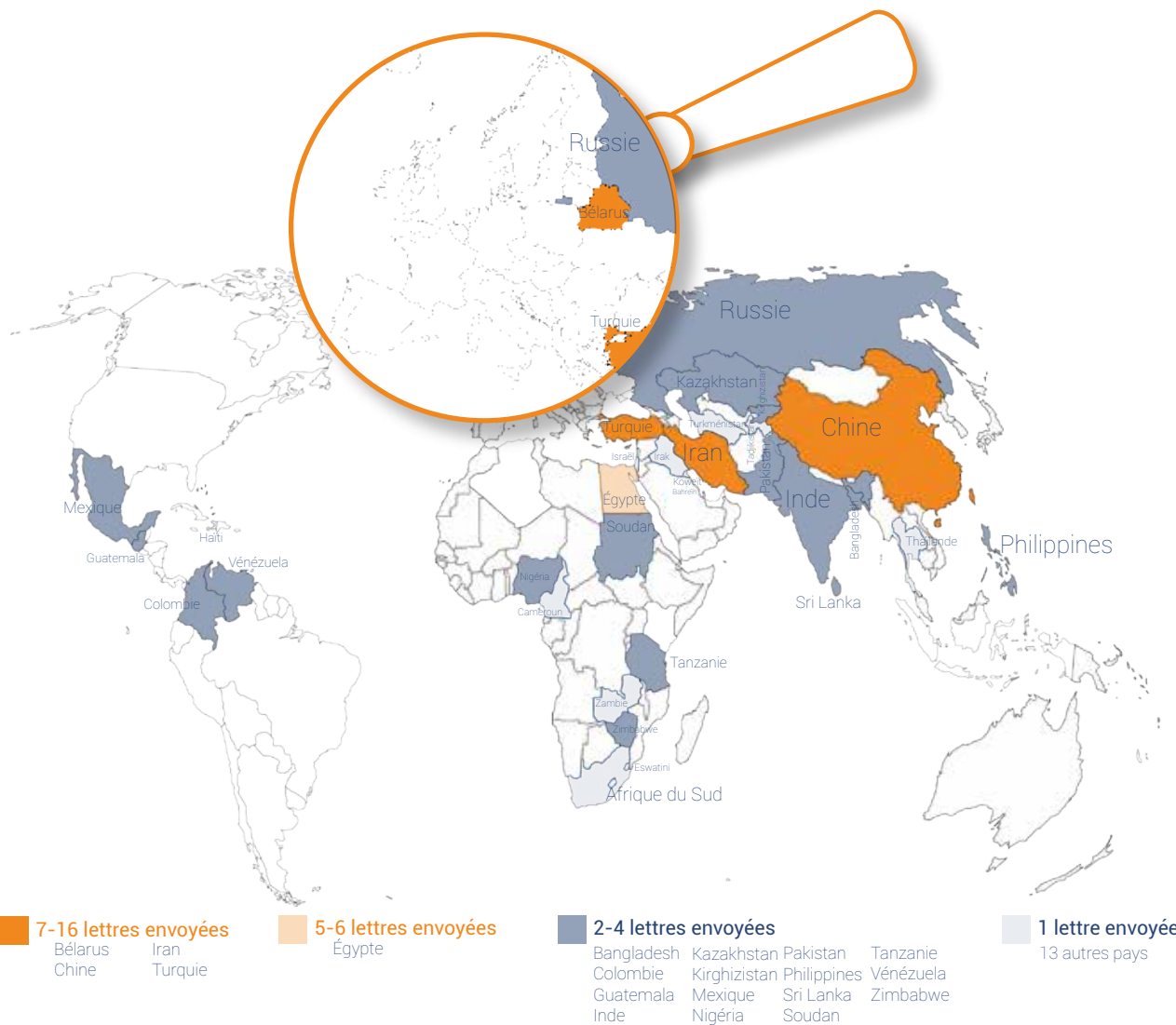


Ebru Timtik

Des informations complémentaires sur Ebru Timtik sont disponibles sur le [site du CCBE](#).

En **2020***, le CCBE a envoyé
97 lettres de soutien aux avocats en danger
dans **33** pays à travers le monde

* entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2020



Aperçu des autres initiatives du CCBE et des initiatives conjointes dans le domaine des droits humains en 2020



Stefan von Raumer,
Président du comité Droits humains du CCBE

Oltre les lettres de soutien aux avocats menacés dans le monde entier, le CCBE, par l'intermédiaire de son comité Droits humains présidé par Stefan von Raumer, a également pris les initiatives suivantes, parfois conjointement avec d'autres organisations et barreaux :

Turquie

- **10 décembre 2020** : Webinaire du CCBE pour discuter de la situation de la profession d'avocat en Turquie. Cet événement a été modéré par le président du comité Droits humains du CCBE, Stefan von Raumer, avec les interventions du rapporteur spécial des Nations Unies pour l'indépendance des juges et des avocats, Diego García-Sayán ; Sergey Dikman de la Division de la mise en œuvre nationale des droits de l'homme, Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI), Conseil de l'Europe ; Münci Özmen, représentant de l'Union des barreaux turcs (UTBA) ; Yasemen Öztürkcan, membre du centre des droits de l'homme du barreau d'Istanbul.

Cet événement a été enregistré et peut être visionné [ici](#). À cette occasion, le CCBE a publié une [déclaration](#) appelant les autorités turques à respecter l'état de droit en mettant fin aux persécutions des avocats et en s'abstenant de prendre toute mesure qui aurait pour effet d'entraver l'indépendance, l'intégrité et la liberté d'expression de la profession d'avocat en Turquie. La déclaration insiste également sur le fait que tous les avocats qui ont été indûment détenus pour avoir exercé leurs activités professionnelles doivent être immédiatement libérés.



► **27 novembre 2020** : [Déclaration commune concernant le meurtre de l'avocat turc Tahir Elçi](#), l'un des lauréats du Prix des droits humains 2016 du CCBE, et l'absence d'enquête effective sur sa disparition.

► **10 novembre 2020** : [Déclaration commune de soutien aux avocats turcs dans le procès ÇDH I.](#)

► **18 août 2020** :

▷ [Lettre aux rapporteurs de l'ONU pour soutenir les avocats turcs Ebru Timtik et Aytaç Ünsal](#). Plusieurs barreaux et organisations d'avocats, dont le CCBE, ont adressé une lettre à plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations Unies leur demandant d'exhorter les autorités turques à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir aux avocats Ebru Timtik et Aytaç Ünsal un procès équitable, assurer leur bonne santé et envisager leur libération. Les organisations signataires demandent en outre aux rapporteurs spéciaux des Nations Unies d'exhorter les autorités turques à mettre fin à toutes les formes de harcèlement, y compris le harcèlement judiciaire, à l'encontre de ces avocats ainsi que d'autres avocats et défenseurs des droits humains en Turquie, et de leur permettre d'exercer leurs activités professionnelles sans intimidation ni ingérence indue.

▷ [Déclaration du président du CCBE en soutien aux avocats turcs Ebru Timtik et Aytaç Ünsal](#). Le 18 août 2020, plusieurs bâtonniers turcs ont rendu visite à Ebru Timtik et Aytaç Ünsal qui observaient une grève de la faim et se trouvaient dans une situation très préoccupante. À cette occasion, une conférence de presse a été organisée au cours de laquelle les bâtonniers turcs ont lu une déclaration du président du CCBE en même temps que leurs propres messages et ceux d'autres barreaux et organisations d'avocats en faveur de ces deux avocats.

► **12 août 2020** : [Déclaration commune de soutien aux avocats turcs Ebru Timtik et Aytaç Ünsal](#).

► **Juin 2020** : [Mission d'enquête sur les procès ÇDH](#)

Le CCBE a cosigné et soutenu le rapport final de la mission d'enquête qui s'est déroulée du 13 au 15 octobre 2019. Cette mission d'enquête était composée d'un groupe de 15 avocats de sept pays européens qui se sont réunis à Istanbul pour clarifier les circonstances juridiques qui ont conduit à la condamnation des 18 avocats turcs par la trente-septième Haute Cour pénale d'Istanbul en mars 2019. Les avocats européens de l'équipe de suivi venaient d'Autriche, de Belgique, d'Espagne, de Grèce, d'Allemagne, de France et d'Italie. Ils représentaient notamment plusieurs organisations et barreaux d'avocats internationaux, européens et nationaux, notamment le CCBE.



Tahir Elçi,
avocat turc assassiné



Aytaç Ünsal,
avocat turc



Iran



Nasrin Sotoudeh,
avocate iranienne détenue

- ▶ **4 décembre 2020** : À l'occasion d'un [séminaire en ligne « Nasrin Sotoudeh film panel »](#)
 - ▷ organisé par la UK Law Society et l'IBAHRI et coparrainé par le CCBE ; la *Abogacía Española - Consejo General* ; le Barreau de Paris ; le Conseil national des barreaux (CNB) ; l'Observatoire international des avocats en danger ; *Lawyers for Lawyers* ; UIA-IROL ; *Lawyers' Rights Watch Canada* ; *Bar Human Rights Committee of England and Wales*,
 - ▷ le CCBE a cosigné et publié une [déclaration](#) avec 24 autres barreaux, associations d'avocats et organisations soutenant la profession d'avocat de plus de 14 pays pour soutenir Nasrin Sotoudeh et d'autres avocats en Iran qui sont persécutés par leur gouvernement pour avoir exercé leur profession avec diligence et conformément à la loi.

Colombie

▶ 1^{er} septembre 2020

- ▷ Rapporteurs spéciaux de l'ONU : [Lettre commune de soutien à l'avocat Reinaldo Villalba Vargas et à son équipe juridique du « Colectivo José Alvear Restrepo »](#).
- ▷ Commission interaméricaine des droits de l'homme : [lettre commune de soutien à l'avocat Reinaldo Villalba Vargas et à son équipe juridique du « Colectivo José Alvear Restrepo »](#).



Bélarus

- ▶ **10 septembre 2020** : [Déclaration commune concernant la détention des avocats biélorusses Ilya Salei et Maksim Znak.](#)

Pakistan

- ▶ **24 janvier 2020** : [Journée de l'avocat en danger 2020 - Pétition pour protéger les avocats au Pakistan.](#)



SESSION PLÉNIÈRE DU CCBE



Le CCBE a tenu sa deuxième session plénière de l'année en ligne le 27 novembre 2020. Cette réunion a été marquée par la cérémonie de remise du Prix des droits humains

du CCBE avec le discours d'un invité de haut niveau : le rapporteur spécial des Nations Unies pour l'indépendance des juges et des avocats, Diego García-Sayán (voir le dossier spécial).

Les principaux résultats de la session plénière peuvent être résumés de la manière suivante :

► **Brexit :**

Afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne tout en conservant la délégation britannique comme membre du CCBE, une nouvelle catégorie de membre a été créée : celle de membre affilié. Cette nouvelle catégorie de membre permet à la délégation britannique de rester active au sein du CCBE avec certaines restrictions, notamment sur les questions relatives aux politiques de l'Union européenne.

► **Numérisation de la justice :**

Le CCBE a adopté des Lignes directrices abordant deux questions d'importance majeure pour les avocats, à savoir (a) l'utilisation d'outils de travail à distance et (b) les procédures judiciaires à distance. Le CCBE analyse dans ce document les principaux risques et défis posés par l'utilisation d'outils de travail à distance par les avocats, notamment en ce qui concerne les droits fondamentaux, le secret professionnel et le respect du RGPD. Le CCBE y fournit également des recommandations à mettre en œuvre

dans le cadre des procédures judiciaires à distance afin de garantir le respect du droit à un procès équitable.

► **Modification du statut de membre des barreaux d'Albanie et de Macédoine du Nord :**

À la suite de l'ouverture des négociations d'adhésion à l'UE avec la République de Macédoine du Nord et la République d'Albanie, la Chambre des avocats albanais et le Barreau de Macédoine du Nord deviennent membres associés.

► **Modèle de code de déontologie :**

Le CCBE a adopté le quatrième article modèle (l'article modèle sur les relations avec les clients) à la suite de l'adoption de l'article modèle sur le conflit d'intérêts et de l'article modèle sur la confidentialité en 2016 ainsi que l'adoption de l'article modèle sur l'indépendance en 2017. Tous les articles modèles et le préambule, une fois adoptés, formeront modèle de code de déontologie qui vise à servir d'inspiration aux barreaux lors de la révision de leur code de déontologie national.

► **Conseils pour l'application de la clause de difficultés imprévues dans des situations telles que la pandémie de Covid-19 :**

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la session plénière a adopté un document intitulé « Remarques du CCBE sur la législation sur le changement de circonstances ».

Ce document vise à fournir des conseils sur l'application de la clause de difficultés imprévues (anciennement connue sous le nom de « rebus sic stantibus ») dans une situation telle que la pandémie de

Covid-19, où les activités commerciales ont cessé et où les contrats ne peuvent être exécutés. Ces conseils peuvent être utiles étant donné que la pandémie actuelle n'est malheureusement pas terminée et qu'une crise similaire pourrait également se produire dans un avenir proche.

► **Libre circulation des avocats :**

Le CCBE a adopté une mise à jour des lignes directrices du CCBE pour les barreaux sur la libre circulation des avocats au sein de l'Union européenne. La nouvelle version des lignes directrices sera bientôt disponible sur le site du CCBE.

► **Élections :**

À

partir du 1^{er} janvier 2021, la nouvelle présidence du CCBE sera composée de la manière suivante :



Margarete von Galen
(Allemagne)

Présidente



James MacGuill
(Irlande)

Premier vice-président



Panagiotis Perakis
(Grèce)

Deuxième vice-président



Pierre-Dominique Schupp
(Suisse)

Troisième vice-président

Dans le cadre de son sixième anniversaire (1960-2020), le CCBE a organisé le 27 octobre une table ronde en ligne intitulée « L'approche de l'Europe en matière de justice en ligne : comment l'Union européenne peut-elle garantir que la numérisation de la justice renforce l'accès à la justice plutôt que de le compromettre ? »

Après un discours de bienvenue du président du CCBE, Ranko Pelicarić, le premier panel s'est concentré sur la question de la numérisation et de l'accès à la justice. Ce panel comprenait une déclaration de Christine Lambrecht, ministre fédérale allemande de la justice et des consommateurs, et des interventions de Didier Reynders, commissaire européen à la justice et aux consommateurs, ainsi que de Jiří Novák, président du comité Droit des technologies de l'information du CCBE.

Lors du second panel, les intervenants suivants ont débattu de l'utilisation des technologies innovantes dans la justice : Juan Fernando López Aguilar, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen, de James MacGuill, vice-président du CCBE, et de Dory Reiling, experte en informatique et en réforme judiciaire, juge principale à la retraite du tribunal de district d'Amsterdam.

Cet événement de haut niveau s'est révélé être un grand succès avec 150 participants dont des représentants des institutions européennes, du Conseil de l'Europe, de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, des ministères nationaux ainsi que des représentants des barreaux européens et des avocats.

Les conclusions de la table ronde et les interventions des intervenants sont disponibles sur le [site du CCBE](#).



Au cours des derniers mois, les questions relatives à l'état de droit ont été discutées à plusieurs reprises au sein du CCBE, notamment lors du comité permanent du 22 octobre et lors d'un comité permanent extraordinaire le 13 novembre.

Au cours du comité permanent d'octobre, Emmanuel Crabit, directeur des droits fondamentaux et de l'état de droit à la DG Justice de la Commission européenne, a présenté le [premier rapport annuel sur l'état de droit](#) publié fin septembre, les principales évolutions identifiées par la Commission européenne concernant l'état de droit dans les États membres, y compris les principales tendances en matière d'indépendance, de qualité et d'efficacité des systèmes judiciaires nationaux décrites dans le [Tableau de bord de 2020 de la justice dans l'UE](#). Au cours de la discussion, les délégations du CCBE ont exprimé certaines préoccupations concernant la réflexion insuffisante du rôle important des avocats dans le rapport. Emmanuel Crabit a assuré aux membres du CCBE qu'il ne fait aucun doute que l'indépendance des avocats est un élément constitutif de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Le CCBE a reçu une invitation à contribuer au rapport sur l'état de droit de l'année prochaine en fournissant des informations sur les éléments clés de l'indépendance de la profession d'avocat et des exemples concrets d'atteinte à l'indépendance des avocats.

En outre, le CCBE a tenu un comité permanent extraordinaire le 13 novembre, spécifiquement consacré à la question de l'état de droit. D'importantes discussions ont eu lieu, notamment sur les chapitres par pays du rapport de la Commission sur l'état de droit et sur l'engagement du CCBE à façonner l'avenir du rapport au profit de l'indépendance de la profession d'avocat. À la suite de la réunion d'octobre, le CCBE a été informé de l'évolution positive et de la décision de la Commission européenne d'inclure un chapitre supplémentaire



Attracta O'Regan,
conseillère du CCBE en matière d'état de droit

sur l'indépendance des avocats et des barreaux dans le questionnaire pour le prochain tableau de bord de la justice dans l'UE. Le CCBE a été consulté et a participé à la préparation de ce chapitre et d'autres parties du questionnaire. Les discussions sur les travaux et la contribution du CCBE pour le prochain rapport sur l'état de droit en 2021 feront l'objet d'une coordination interne plus poussée.

En ce qui concerne la situation de l'état de droit dans un État membre de l'UE particulier, le CCBE a publié le 28 octobre 2020 une [déclaration sur la situation de l'état de droit en Bulgarie](#) exprimant avec regret le fait que les évolutions actuelles en Bulgarie aient conduit à une détérioration significative du respect des valeurs communes consacrées par l'article 2 du Traité sur l'UE et à des préoccupations du CCBE en matière d'indépendance du pouvoir judiciaire, de séparation des pouvoirs et de lutte contre la corruption. Le CCBE a fermement condamné toute tentative de non-respect de l'état de droit en tant que valeur commune de l'UE, de l'indépendance du pouvoir judiciaire et du rôle important du barreau et des avocats dans la société. Le CCBE a exprimé son soutien au barreau bulgare dans ses efforts afin de faire respecter l'état de droit et l'indépendance du pouvoir judiciaire et exprime sa solidarité avec les avocats dans leurs demandes et aspirations légitimes à la justice, à la transparence et aux principes démocratiques.

Le 16 novembre 2020, le CCBE a adopté des [propositions](#) au DH-SYSC-V sur le renforcement de la mise en œuvre nationale de la Convention européenne des droits de l'homme et l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Ces propositions constituent la contribution du CCBE à la préparation d'un projet de lignes directrices visant à prévenir et à garantir les recours en cas de violation de la Convention, initié par le CDDH-SYSC-V lors de sa première réunion qui a eu lieu par vidéoconférence du 14 au 16 octobre 2020. Le CCBE était représenté à cette réunion par le président de la DP Stras, Piers Gardner.

Le 25 novembre 2020, Piers Gardner a également représenté le CCBE à la réunion du groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme avec la Commission européenne (« 47+1 ») où il a partagé avec les participants des points de discussion basés sur les positions antérieures du CCBE et son expérience de la pratique de la CEDH qui devraient être pris en compte dans le cadre de l'adhésion de l'UE à la CEDH.

De plus, le CCBE a récemment publié une version mise à jour de son Guide pratique [La Cour européenne des droits de l'homme : Questions/réponses destinées aux avocats](#) qui contient un avant-propos de l'actuel président de la CEDH, Robert Spano. Ce guide s'adresse aux avocats qui ont l'intention de porter une affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme. Ce guide pratique mis à jour n'offre que des informations essentielles. Il ne remplace pas les documents principaux pertinents, en particulier ceux disponibles sur le [site web de la Cour](#), la jurisprudence des organes de Strasbourg et la documentation générale sur les droits de la Convention européenne des droits de l'homme.



Piers Gardner, président de la délégation permanente du CCBE auprès de la Cour européenne des droits de l'homme

MIGRATION



Noemí Alarcón Velasco,
vice-présidente du comité Migration du CCBE

Le 6 octobre 2020, la vice-présidente du comité Migration du CCBE, Noemí Alarcón Velasco, a participé à la table ronde virtuelle des Nations Unies sur l'avenir de l'Europe, les droits humains internationaux dans la législation et les politiques de l'UE où elle a partagé son expérience d'avocate sur l'utilisation de la Charte de l'UE et des instruments internationaux. L'objectif de la réunion était de discuter d'une nouvelle étude commandée par le Bureau régional des droits de l'homme des Nations Unies pour l'Europe, qui examine dans quelle mesure le droit, les politiques et les programmes de l'UE sont ancrés dans les normes et standards des droits de l'homme des Nations Unies. L'étude examine les avantages d'une intégration accrue du droit international des droits de l'homme dans la législation et l'élaboration des politiques de l'UE et identifie les possibilités d'un meilleur alignement et les voies possibles à suivre.

Davantage d'informations sont disponibles [ici](#).

Le 7 octobre 2020, le président du comité Migration du CCBE, David Conlan Smyth, a participé à une réunion organisée par un intergroupe de députés européens des Verts, du GUE et du S&D du Parlement européen pour discuter du nouveau pacte sur la migration et l'asile.

Les 13 et 14 octobre 2020, le président et la vice-présidente du comité Migration du CCBE ont participé à la dixième édition de la plénière du Forum consultatif intitulée « Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) hier et aujourd'hui : évolution des activités de l'EASO au cours des dix dernières années et perspectives d'avenir ».

Le 10 novembre 2020, David Conlan Smyth, a participé au séminaire en ligne intitulé « Politiques de migration de l'UE : l'inhumanité en droit et en pratique par rapport à des solutions alternatives » organisé par le Forum européen des forces de gauche, vertes et progressistes du Parlement européen pour discuter du nouveau pacte sur la migration et l'asile. La vidéo de la réunion est disponible [ici](#).



David Conlan Smyth,
président du comité Migration du CCBE

Le 2 décembre 2020, David Conlan Smyth, a participé au webinaire « Le pacte sur la migration et l'asile : remettre en question le discours de la Commission européenne » organisé par le Groupe GUE/NGL au Parlement européen pour discuter du nouveau pacte sur la migration et l'asile avec des députés européens et des experts, des universitaires et des ONG qui travaillent sur le terrain, témoignant directement des répercussions des politiques de l'UE sur les droits des personnes.

Communication de la Commission sur la numérisation de la justice dans l'Union européenne : une panoplie de possibilités

Le 2 décembre 2020, la Commission européenne a publié la [communication sur la numérisation de la justice dans l'Union européenne](#) afin de renforcer la résilience du système judiciaire dans toute l'UE, fortement menacé par la crise de Covid-19. Cette communication fait suite à la feuille de route sur la [numérisation de la justice dans l'UE](#) présentée en juillet 2020, au sujet de laquelle le CCBE a publié des [commentaires](#) et organisé une [table ronde](#) en octobre 2020.

La communication définit une nouvelle approche de la numérisation de la justice fondée sur une « boîte à outils », soit un ensemble complet d'instruments juridiques, financiers et informatiques à utiliser par les différents acteurs de nos systèmes judiciaires en fonction des besoins. La Commission fera un pas de plus et proposera une législation sur la poursuite de la numérisation des procédures de coopération judiciaire en matière civile, commerciale et pénale, dans le but de promouvoir un meilleur accès à la justice. À cet égard, parmi les outils informatiques envisagés par la communication, e-CODEX (communication du portail e-Justice au moyen d'échanges de données en ligne) est le principal outil permettant d'établir un réseau de communication interopérable, sûr et décentralisé entre les systèmes informatiques nationaux dans le cadre des procédures transfrontalières, civiles et pénales permettant aux utilisateurs, tels que les autorités judiciaires, les praticiens du droit et les membres du public, d'envoyer et de recevoir des documents, des formulaires juridiques, des éléments de preuve et d'autres informations de manière rapide et sécurisée.

La communication de la Commission a souligné que toute action relative à la numérisation de la justice doit être mise en œuvre dans le plein respect des droits fondamentaux, tels que le droit à la protection des données à caractère personnel, à un procès équitable et à un recours effectif, et les principes de proportionnalité et de subsidiarité. En outre, dans le cadre des procédures pénales dans un environnement numérique, il convient de veiller à éviter toute ingérence dans les droits de la défense, y compris le droit d'accès à un avocat et le droit d'accès aux preuves matérielles. La Commission veillera donc à suivre l'évolution de la numérisation des systèmes judiciaires, à poursuivre la coopération par de nouvelles initiatives et à assurer un bilan régulier. Le CCBE suivra également de près la question et interagira avec les institutions de l'UE en ce qui concerne toute action de suivi dans ce domaine.

Proposition de règlement relatif à un système informatisé de communication dans le cadre des procédures civiles et pénales transfrontalières (e-CODEX)

Le 2 décembre 2020, la Commission européenne a présenté la [proposition législative de règlement](#) qui vise à faire d'e-CODEX (communication du portail e-Justice au moyen d'échanges de données en ligne) la référence en matière de communication numérique sécurisée dans les procédures judiciaires transfrontalières dans tous les États membres.

La proposition législative assure la pérennité d'e-CODEX grâce à une structure de gouvernance et de gestion adéquate compatible avec l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), qui respecte l'indépendance du pouvoir judiciaire et les exigences constitutionnelles des États membres tout en garantissant une représentation adéquate des autorités judiciaires de l'UE et des États membres, ainsi que des principales parties prenantes, dont le CCBE.

À compter du 1^{er} juillet 2023, la Commission confiera le système e-CODEX à l'Agence eu-LISA. La Commission contrôlera le processus

de transfert et de reprise pour s'assurer que l'entité qui gère le système suit correctement les procédures selon les critères précisés dans le document de transfert soumis par l'entité. eu-LISA ne prendra en charge le système e-CODEX qu'à la condition que la Commission ait déclaré que le processus de transfert et de reprise a été mené à bien.

Le système e-CODEX permettra aux citoyens d'exercer plus facilement leur droit à un recours juridictionnel effectif, conformément à l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux, « Droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial », étant donné que la communication et la transmission de documents par voie électronique facilitent et accélèrent les procédures judiciaires. Comme l'ont souligné les parties prenantes, l'article 47 garantit également le droit à un tribunal impartial et indépendant, et pour être en conformité avec cet article, la gouvernance et la coordination futures d'e-CODEX et des activités liées à e-CODEX doivent respecter ce droit.

Le CCBE, qui depuis 2010 est structurellement impliqué dans le développement d'[e-CODEX](#) par son rôle dans le consortium gérant ce système, se félicite de cette initiative législative et est prêt à s'engager de manière constructive avec les institutions de l'UE et toutes les parties prenantes concernant le développement futur de l'environnement européen de justice en ligne.

Aidez Les avocats européens à Lesbos à fournir un soutien juridique essentiel aux réfugiés

Les avocats européens à Lesbos ont récemment lancé une campagne de collecte de fonds et de sensibilisation comprenant une nouvelle vidéo de collecte de fonds disponible sur son [site web](#). Les dons leur permettront de prodiguer une assistance juridique à toutes les personnes ayant besoin d'une protection internationale sur les îles grecques de Lesbos et de Samos. Des milliers de réfugiés vivent encore dans des camps sur ces deux îles. Le récent incendie du camp de Moria à Lesbos et l'épidémie de Covid-19 sur les deux îles ont aggravé des conditions déjà difficiles et limité encore davantage les services. Malgré cela, les procédures d'asile et de regroupement familial se poursuivent. Il s'agit de procédures judiciaires et il est donc urgent de faire appel à des experts indépendants

pour aider les personnes à les réaliser et, en fin de compte, leur permettre de quitter ces camps. Les avocats européens à Lesbos offrent des informations et une assistance juridiques aux réfugiés, parmi lesquels figurent des enfants non accompagnés. Au cours des derniers mois, les bureaux extérieurs des avocats européens à Lesbos ont brûlé et leur bureau à Samos a subi des dommages dus à un séisme. Malgré cela, l'équipe et sa communauté de bénévoles ont travaillé sans relâche pour s'adapter aux défis et ont pu continuer à fournir leurs services vitaux.

Cet engagement ferme à garantir aux réfugiés un accès efficace à la justice en leur fournissant des conseils juridiques indépendants et informés malgré des conditions désastreuses a été reconnu à de multiples reprises. Plus récemment, le 2 octobre 2020, Les avocats européens à Lesbos, ainsi que les cabinets d'avocats qui forment ensemble la *Greece Pro Bono Collaborative*, ont tous deux reçu le Prix *Innovation in Social Responsibility* du *Financial Times Innovative Lawyers Awards Europe* et le *Prix Corporate Social Responsibility Innovation (Multi-Firm)* du *Legal Week's Legal Innovation Awards*. Le 20 octobre 2020, Les avocats européens à Lesbos, ainsi que les cabinets d'avocats qui forment ensemble la *Greece Pro Bono Collaborative*, ont reçu le *PILnet Pro Bono Publico*. Le 28 octobre 2020, Les avocats européens à Lesbos ont reçu le Prix État de droit 2020 de l'UIA en coopération avec LexisNexis. Le 2 décembre 2020, Les avocats européens à Lesbos, ainsi que les cabinets d'avocats qui forment ensemble la *Greece Pro Bono Collaborative*, ont reçu le *Best International Pro Bono Award* de LawWorks. Pour plus d'informations sur ces prix et les communiqués de presse qui les accompagnent, [veuillez consulter le site](#).

Votre soutien peut aider Les avocats européens à Lesbos à défendre l'accès à l'assistance juridique dont les demandeurs d'asile en Grèce ont tant besoin.

Pour plus d'informations sur leur travail et sur la manière de faire un don, [cliquez ici](#).



Pologne

► Avis juridique sur la demande de décision préjudicielle présentée par la Cour disciplinaire du barreau de Varsovie (affaire en instance C-55/20) par le professeur Laurent Pech

À la demande du CCBE, le professeur Laurent Pech a rédigé un avis juridique sur la demande de décision préjudicielle présentée par la Cour disciplinaire du barreau de Varsovie (DCBAW) à la Cour de justice européenne le 31 janvier 2020.

La question à l'origine de l'affaire en instance (C-55/20) concerne l'appel du ministre polonais de la justice (qui est en même temps le procureur général) contre la décision de la Cour disciplinaire de mettre fin à une procédure disciplinaire à l'encontre d'un avocat. L'avocat concerné est bien connu pour ses critiques virulentes des prétendues réformes judiciaires de la Pologne et a fait l'objet d'une perquisition à son domicile par les autorités polonaises. L'avocat n'ayant pu être arrêté en raison de son état de santé, le bureau du procureur régional (contrôlé par le ministre de la justice) a illégalement ordonné sa suspension professionnelle, en plus d'autres mesures, telles que l'interdiction de quitter la Pologne.

La DCBAW demande à la Cour européenne de justice de préciser dans quelle mesure les procédures disciplinaires nationales à l'encontre des avocats peuvent relever du champ d'application du droit de l'UE et dans quelle mesure le droit de l'UE exclut un recours contre les décisions d'un tribunal disciplinaire du barreau lorsqu'un tel recours doit être entendu par un tribunal qui n'est pas indépendant et impartial comme l'exige l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

En ce qui concerne la recevabilité des questions de la DCBAW, Laurent Pech soutient, entre autres, que la DCBAW doit être considéré comme une cour ou un tribunal au sens du droit de l'UE. En outre, il fait valoir que si le litige porte essentiellement sur les limites de la liberté d'expression d'un avocat apparemment en dehors d'une situation où le droit de l'UE est appliqué, il est lié sur le plan procédural au droit de l'UE en ce qui concerne la compétence d'appel d'un organe disciplinaire manquant d'indépendance et d'impartialité. En outre, il estime qu'il faut répondre aux questions d'après le deuxième alinéa de l'article 19 (1)

du TUE, qui précise que « les États membres établissent les voies de recours nécessaires pour assurer une protection juridictionnelle effective dans les domaines couverts par le droit de l'Union », plutôt que d'après l'article 47 de la Charte, qui est sans doute inapplicable dans le litige en question.

En ce qui concerne le fond des questions de la DCBAW, Laurent Pech propose de répondre aux questions de la manière suivante : (i) le deuxième alinéa de l'article 19 (1) du TUE doit être interprété en ce sens qu'il s'oppose à l'existence d'un organe tel que la Cour disciplinaire polonaise étant donné qu'il ne satisfait pas aux exigences d'indépendance judiciaire établies par le droit de l'UE ; et (ii) le principe de la primauté du droit de l'UE doit être interprété en ce sens qu'il exige que la juridiction de renvoi et, plus généralement, que toutes les juridictions nationales n'appliquent pas de leur propre initiative toute disposition du droit national qui confère une compétence de première instance ou d'appel à un organe tel que la Cour disciplinaire polonaise dans toute situation relevant des domaines relevant du droit de l'UE afin d'assurer une protection juridictionnelle effective. La version complète de l'avis juridique est disponible sur le [site du CCBE](#).

► Procédure d'infraction contre la Pologne : saisine de la CJUE

La loi polonaise sur le pouvoir judiciaire du 20 décembre 2019 a suscité beaucoup d'inquiétudes, étant donné que le nouveau régime disciplinaire qu'elle établit pourrait porter atteinte à l'indépendance des juges polonais. C'est pour cette raison que la Commission a lancé le 3 avril 2020 une procédure d'infraction. Il convient de noter qu'il s'agit de la troisième procédure d'infraction contre la Pologne concernant l'indépendance du pouvoir judiciaire, avec celles lancées en 2017 concernant la loi polonaise sur l'organisation des tribunaux ordinaires et en 2018 concernant la loi polonaise sur la Cour suprême. Dans ces deux affaires précédentes, la Cour de justice de l'UE a estimé que les lois polonaises étaient contraires au droit de l'Union.

À l'issue de la procédure prévue, la Commission a envoyé une lettre de mise en demeure, ainsi qu'un avis motivé à la Pologne, sans obtenir de réponse satisfaisante. C'est pourquoi la Commission a saisi la Cour de justice afin qu'elle déclare que les lois polonaises sont contraires au droit de l'Union européenne.

Adoption de la directive relative aux actions représentatives des consommateurs

Le 5 novembre 2020, le Conseil a adopté sa position sur la proposition de projet de directive relative aux actions représentatives visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs et abrogeant la directive 2009/22/CE. Cette position a été approuvée par le Parlement européen le 24 novembre. La directive entrera désormais en vigueur 20 jours après sa publication au Journal officiel de l'UE et les États membres disposeront alors de 24 mois pour la transposer dans leur droit national, et de six mois supplémentaires pour l'appliquer. La proposition de directive a été publiée par la Commission en avril 2018 et a également été suivie par le CCBE qui a publié la [position](#) suivante à la suite d'une série de [commentaires préliminaires](#). L'objectif de cette directive est de responsabiliser les consommateurs en facilitant l'application effective des règles de l'UE en matière de protection des consommateurs. La directive exige en particulier que les États membres mettent en place un système d'actions représentatives pour la protection des intérêts collectifs des consommateurs contre les infractions au droit de l'Union et habilite certaines entités à demander des injonctions et des réparations.

Arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur la transmission ou la conservation indifférenciée des données relatives au trafic dans le cadre de la lutte contre la criminalité ou de la sécurité nationale

Le 6 octobre 2020, la CJUE a rendu son arrêt dans l'affaire C-623/17 Privacy International, et dans les affaires jointes C 511/18 La Quadrature du Net et autres, C-512/18 French Data Network et autres, et C-520/18 Ordre des barreaux francophones et germanophone et autres, déclarant que le droit de l'UE s'oppose à une législation nationale exigeant d'un fournisseur de services de communications électroniques qu'il effectue une transmission ou une conservation générale et sans discrimination de données aux fins de la lutte contre la criminalité. Tout en admettant que des menaces graves pour la sécurité nationale peuvent justifier une dérogation à l'obligation de l'État d'assurer la confidentialité des données relatives aux communications électroniques, la Cour a rappelé que cette dérogation doit toujours être limitée au strict nécessaire et accompagnée de garanties effectives. Cela ne semble pas être le cas dans les systèmes britannique, français et belge qui doivent maintenant être revus.

Cet arrêt présente l'intérêt de faire également référence à l'effet dissuasif que peut avoir une telle transmission ou conservation générale et indifférenciée des données sur les obligations des avocats dans le cadre du secret professionnel et il est tout à fait conforme aux propositions faites par le CCBE dans les [Recommandations du CCBE sur la protection des droits fondamentaux dans le contexte de la « sécurité nationale »](#)

Position du Conseil sur les nouvelles règles en matière d'obtention des preuves et de signification ou de notification des actes

Le 22 octobre 2020, le Conseil a pris position sur la refonte de deux règlements, à savoir sur l'[obtention des preuves](#) et sur la [signification et notification des actes](#), que le Parlement a adoptés le 23 novembre 2020. L'objectif de la refonte de ces règlements est d'améliorer l'efficacité et la rapidité des procédures judiciaires transfrontalières. Le principal moyen utilisé pour atteindre cet objectif est la mise en œuvre d'outils et de systèmes numériques, conformément à la stratégie numérique européenne. Le CCBE a adopté une position sur ces propositions en 2018 et a constaté avec satisfaction que plusieurs de ses propositions ont été incluses dans le [texte final](#).

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le 4 novembre, le Conseil des ministres de l'économie et des finances de l'UE a adopté des conclusions en réponse au plan d'action de la Commission de mai 2020 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux. Dans ces conclusions, le Conseil souligne différents domaines dans lesquels la Commission devrait envisager d'harmoniser les règles de l'UE par l'intermédiaire d'un règlement directement applicable dans le domaine de la lutte contre le blanchiment. Le Conseil soutient également la création d'un superviseur au niveau de l'UE doté de pouvoirs de contrôle directs sur un certain nombre d'entités obligées à haut risque, ainsi que le pouvoir de reprendre la supervision d'un superviseur national dans des situations exceptionnelles et clairement définies. La proposition de la Commission est attendue pour le premier trimestre 2021 et cette proposition exposera plus en détails le niveau de supervision et les secteurs qui seront concernés. Le comité Lutte contre le blanchiment de capitaux du CCBE préparera une réponse à la proposition de la Commission.

Journée européenne des avocats 2020

Comme chaque année, la Journée européenne des avocats a été célébrée le 25 octobre. Le thème de cette année était axé sur « Continuité de la justice et respect des droits humains en temps de pandémie ». La Covid-19 a eu des effets considérables sur le fonctionnement du système judiciaire en Europe. Les mesures prises pour lutter contre cette épidémie ont eu cette année des répercussions considérables sur l'accès à la justice, les services juridiques et les droits humains. La Journée européenne des avocats 2020 a été l'occasion de souligner les différents défis posés en cas de pandémie, tels que la numérisation de la justice, les garanties procédurales, l'accès à la justice, les questions de surveillance, etc. À cette occasion, le CCBE a publié deux articles :



- ▷ « [Concevoir une justice résiliente](#) », de Thierry Wickers, président du comité « Avenir de la profession et des services juridiques » du CCBE



Thierry Wickers, président du comité du CCBE « Avenir de la profession d'avocat et des services juridiques »

- ▷ « [Les droits humains en temps de pandémie](#) », de Iain G. Mitchell QC, président du groupe de travail Surveillance du CCBE



Iain G. Mitchell QC, président du groupe de travail Surveillance du CCBE

La Journée européenne des avocats est célébrée le même jour que la Journée européenne de la justice, qui vise à informer les citoyens de leurs droits et à renforcer la confiance dans les systèmes judiciaires et contribue à familiariser les citoyens avec les nouvelles technologies dont dispose la profession d'avocat.

Les événements organisés par les barreaux membres du CCBE pour la Journée européenne des avocats 2020 peuvent être consultés [ici](#).

▷ OVB - Orde van Vlaamse Balies

Le barreau flamand s'est récemment fortement concentré sur le bien-être des avocats au travail en organisant deux webinaires. Le premier concernait le stress. Une enquête ayant révélé

que près de 60 % de nos avocats le considèrent comme un problème, ce webinaire a fourni des conseils pratiques sur la manière de mieux résister au stress au travail. Le second webinaire interactif s'est concentré sur la manière de gérer de manière adéquate les agressions verbales des clients.

France

▷ Diplolab « L'état de droit face aux régimes autoritaires »

Le CNB a organisé, en partenariat avec l'institut Open Diplomacy, le Diplolab « L'état de droit face aux régimes autoritaires » au cours duquel Michel Duclos, Ambassadeur, Sandro Gozi, Député européen et Laurent Pettiti, Président de la Délégation des Barreaux de France à Bruxelles, ont échangé sur les outils et les coopérations possibles pour promouvoir l'état de droit face à l'influence et au renforcement des régimes autoritaires.



▷ Women's Forum

La Présidente du CNB, Christiane Féral-Schuhl, est intervenue lors de la séance plénière du Global Meeting du Women's Forum le 19 novembre dernier, aux côtés de Madame Gabriela Ramos, Sous-Directrice générale pour les sciences sociales et humaines à l'UNESCO, afin d'échanger sur les enjeux éthiques et juridiques des algorithmes et la construction d'un monde plus inclusif.

▷ Law, Justice and Development Week de la Banque Mondiale

La résidente du CNB, Christiane Féral-Schuhl, est intervenue le 19 novembre lors de la session « L'accès à la justice en temps de crise sanitaire – l'opportunité d'innover – regards croisés Afrique-Europe » aux côtés de M^e Coco Kayudi, Bâtonnier de Kinshasa-Matete, pour présenter les principaux défis auxquels a été confrontée la justice sur les deux continents et les innovations apportées par la profession d'avocat pour garantir les droits fondamentaux des citoyens pendant cette période.

Ce même jour, le CNB était également présent, en tant que membre fondateur, à l'événement du lancement du « Compact et Forum » des Barreaux et institutions représentatives de la profession d'avocat en faveur de l'ODD n° 16 des Nations-Unies, organisé par la Banque Mondiale.



▷ Prix des droits humains 2020 du Bar of Ireland

Cette année, le prix des droits humains est axé sur la santé en tant que question fondamentale des droits humains. Le comité des droits humains a choisi le Dr Michael Ryan, directeur exécutif de l'Organisation mondiale de la santé, comme lauréat pour sa contribution exceptionnelle dans la prise en charge de la lutte contre la Covid-19. La cérémonie de remise du prix a été diffusée en direct sur Twitter fin novembre et a constitué une vitrine importante de l'engagement du barreau en faveur des droits humains.



▷ Aperçu des conférences - EUBA, SLBA, IACBA et EBA

Le monde virtuel a offert aux praticiens la possibilité de participer à une grande variété de conférences, et en raison de leur organisation en ligne, un public beaucoup plus large a été touché. Certains des barreaux spécialisés (*Employment Bar, Sports Law Bar, EU Bar and Immigration, Asylum & Citizenship Bar*) ont tenu leurs conférences d'hiver en ligne. Parmi les sommités de ces disciplines figuraient celles du monde de la législation, des universités, du droit et de la politique.



▷ Enquête parlementaire sur la réponse au rapport Covid-19 - Droits humains et justice

Maura McNally SC, présidente du *Council of The Bar of Ireland*, et Joseph O'Sullivan BL, président du comité des droits humains, ont comparu devant une commission parlementaire spéciale sur la réponse à la Covid-19 pour contribuer à la discussion et fournir des perspectives sur les questions juridiques et constitutionnelles qui se posent pendant cette période de réaction législative rapide pour contrôler la propagation du virus.



Italie

▷ Injustice et lois raciales

Le 26 novembre, le barreau de Rome a supprimé par un acte symbolique les mesures prises à l'encontre des avocats à la suite des lois raciales de 1938. La présidente en exercice du CNF, Maria Masi, est intervenue lors de la réunion et a souligné non sans regret que les lois raciales qui ont d'abord touché les professionnels et principalement les avocats étaient partagées par une partie des professionnels. « L'acte de réhabilitation, même symbolique, des avocats radiés du registre à la suite des lois raciales de 1938, prend aujourd'hui une signification particulière. Surtout en ce moment historique, unique dans son caractère tragique, où le risque de percevoir comme vulnérables des garanties et des droits fondamentaux inévitables est encore plus élevé. »

▷ Le relais numérique « De si nombreux fils, un seul réseau »

« Tanti fili, Una Rete » est la campagne que le CNF a lancée le 25 novembre sur Internet pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

L'initiative conçue par la commission intégrée pour l'égalité des chances du CNF, avec la contribution des commissions pour l'égalité des chances des barreaux locaux et du réseau des conseillers pour l'égalité, a permis de collecter 100 vidéos d'appels à dire non à la violence contre les femmes.

Le relais numérique a été accueilli avec succès par les institutions nationales et les organisations impliquées.

La présidente en exercice du CNF, Maria Masi, a affirmé que « la lutte contre la violence envers les femmes doit représenter un impératif catégorique pour l'État avec tous les outils disponibles pour protéger les victimes qui ne sont pas seulement des femmes mais la communauté, la société. Nous avons besoin d'une activité capillaire de sensibilisation, d'information, de formation, de « si nombreux fils » (tanti fili) précisément, et d'une action synergique des institutions, du professionnalisme et des compétences, d'un « réseau » pour contrer le phénomène, produit d'une vision déformée et pathologique non seulement du genre mais de la personne ».

[Voir ici la vidéo.](#)

▷ Droits des personnes LGBTQI+ lancement du projet sur l'inclusion

Le 6 novembre 2020, le projet de la commission des droits humains de la CNF sur l'intégration des personnes exposées à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'ethnicité a été présenté en ligne. Le projet s'articulera autour d'un cours de 20 heures sur dix jours destiné aux avocats et portant sur la condition des personnes LGBTQI+ et des personnes des minorités ethniques. La ministre de l'égalité des chances et de la famille, Elena Bonetti, qui a assisté au lancement, a déclaré que « l'avocat incarne désormais une sentinelle appelée à une prise de responsabilité encore plus forte étant donné qu'il joue un rôle de premier plan dans la protection de chaque citoyen, avec un double rôle : non seulement la défense mais également la promotion des droits ».

▷ *Ordem dos Advogados*

Par une déclaration de son président, l'*Ordem dos Advogados* a mis en garde contre l'énorme risque de contagion de Covid-19 dans les prisons portugaises et a dénoncé la situation vécue dans certains établissements pénitentiaires, où plusieurs détenus ont été infectés par le nouveau coronavirus, en recommandant aux avocats de ne rendre visite aux détenus que dans des situations absolument exceptionnelles afin de protéger les droits fondamentaux de tous.

Le président de l'*Ordem dos Advogados* a pris position sur les mesures restrictives du gouvernement concernant les droits, libertés et garanties des citoyens en considérant les résolutions successives du Conseil des ministres comme des actes de nature purement réglementaire, sans

contrôle du Parlement ni promulgation par le président de la République, considérant qu'elles restreignent considérablement voire suspendent les droits fondamentaux des citoyens. Il a donc considéré que le décret d'état d'urgence était essentiel face à la calamité publique extrêmement grave que provoque la pandémie.

L'*Ordem dos Advogados* a signé le 4 novembre un protocole de coopération avec le ministère de l'intérieur et le ministère de la justice en vue de garantir la disponibilité permanente d'avocats pour le conseil et l'assistance juridique aux citoyens étrangers auxquels a été refusée l'entrée sur le territoire national dans les aéroports de Lisbonne, Porto, Faro, Funchal et Ponta Delgada afin d'assurer à ces citoyens un accès complet à la justice pour défendre leurs droits et intérêts protégés par la loi.

Royaume-Uni

▷ *Faculty of Advocates d'Écosse*

Le doyen de la faculté, Roddy Dunlop, QC, a écrit une lettre ouverte au premier ministre britannique, Boris Johnson, et à la ministre de l'intérieur, Priti Patel, pour leur demander de cesser de dénigrer la profession d'avocat. Son plaidoyer est intervenu après des références dans leurs discours aux « avocats gauchistes spécialisés dans les droits humains et autres bien-pensants ». Roddy Dunlop a déclaré : « ... *je ne comprends tout simplement pas pourquoi il est jugé approprié de tenter de vilipender en public ceux qui ne font que leur travail, conformément à l'état de droit.* »



Roddy Dunlop, doyen de la Faculty of Advocates d'Écosse

▷ **« Abogacía Futura », un rapport prospectif sur l'avenir de la profession d'avocat en Espagne**

Le 4 novembre, *Abogacía Española* a présenté le rapport « Abogacía Futura 2021 : perspectives d'affaires émergentes », qui cible les nouveaux créneaux du marché des technologies de l'information pour la profession d'avocat, une recherche sur les moyens d'aller de l'avant et de moderniser la profession. Ce rapport sera bientôt disponible en anglais et sera présenté aux délégations du CCBE.

▷ **Manifestation contre le blanchiment : « Contre la fraude, des mains propres »**

Le 26 novembre, *Abogacía Española* a organisé sa septième conférence sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, intitulée « Contre la fraude, des mains propres », qui a analysé les différents aspects de la prévention du blanchiment de capitaux et le rôle joué par les différents professionnels du droit.



ÉVÉNEMENTS À VENIR



21 JANVIER

Table ronde de la délégation permanente du CCBE auprès de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme au niveau national

24 JANVIER

Journée de l'avocat en danger

11 FÉVRIER

Comité permanent en ligne du CCBE

12 FÉVRIER

Conférence virtuelle des présidents des barreaux européens 2021



Council of Bars and Law Societies of Europe
The voice of European Lawyers

Conseil des barreaux européens
La voix des avocats européens

Rue Joseph II, 40/8 - B-1000 Brussels
+32 (0)2 234 65 10
ccbe@ccbe.eu
www.ccbe.eu

Join us | Rejoignez-nous 